

D2023-115

VILLE DU PECQ**D E C I S I O N****1.1 MARCHES PUBLICS**

Objet : Avenant n°1 du lot n°2 « Matériels et consommables à usage unique destinés à l'entretien des locaux » au Marché de fourniture et livraison de matériels et produits d'entretien

Laurence BERNARD, Maire de la ville du Pecq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

Vu la délibération n° 22-2-6 du conseil municipal du 6 avril 2022 autorisant Mme le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée concernant les fournitures et/ou les services ainsi que des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée jusqu'à 500 000 € HT inclus concernant les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision MP 2021/06 de signer le lot n°2 : Matériels et consommables à usage unique destinés à l'entretien des locaux du marché de fourniture et livraison de matériels et produits d'entretien avec la société DELAISY KARGO – HERSAND SARL sise 3 rue d'Ableval - 95200 SARCELLES,

Considérant la notification du lot n°2 : Matériels et consommables à usage unique destinés à l'entretien des locaux du marché de fourniture et livraison de matériels et produits d'entretien à la société DELAISY KARGO – HERSAND SARL en date du 3 mai 2021,

Considérant les hausses exceptionnelles des prix des matières premières et par conséquent de certaines gammes de produits, notamment ceux à base de pâte à papier et les justificatifs présentés par le titulaire,

Considérant la nécessité de mettre à jour certaines références suite au remplacement de produits qui ne sont plus distribués par le titulaire,

DECIDE

De signer avec la société DELAISY KARGO – HERSAND SARL sise 3 rue d'Ableval - 95200 SARCELLES un avenant relatif à une modification du Bordereau des Prix Unitaires du lot n°2 : matériels et consommables à usage unique destinés à l'entretien des locaux du marché de fourniture et livraison de matériels et produits d'entretien n°2021-008(2).


De préciser que les autres clauses du marché restent inchangées.

De préciser que l'avenant prendra effet à compter de sa notification.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal

Le Pecq, le 14/09/2023



Le Maire

Laurence BERNARD